

■ ■ ■ ■
À CORBAS ET DANS TOUTES LES TAULES

**LA
PRISON
ASSAS-
SINE**

■ ■ ■ ■
POUR DÉNONCER L'UNIVERS CARCERAL ET LES MORTS EN DÉTENTION
RASSEMBLEMENT DEVANT LA PRISON DE CORBAS

LE JEUDI 8 DÉCEMBRE À 19H

pré- rendez-vous à 18h30 précise à l'arrêt du tramway T2
"Esplanade des Arts", pour s'y rendre tous ensemble

■ ■ ■ ■
CETTE ANNÉE ENCORE, LA MAISON D'ARRET DE CORBAS
A LE TRISTE RECORD DE 8 MORTS EN DÉTENTION
■ ■ ■ ■

UNE NOUVELLE PÉTITION DE 348 DÉTENUS DE CORBAS CONTRE LEURS CONDITIONS DE DÉTENTION !

Après une première pétition de 225 détenus en septembre restée lettre morte, 348 personnes ont signé cette nouvelle dénonciation de leurs conditions spécifiques de détention à la nouvelle maison d'arrêt de Corbas.

Nous, détenus à la maison d'arrêt de Corbas, par cette présente, manifestons notre désarroi et impuissance face aux multiples incohérences dans le fonctionnement de la maison d'arrêt.

Nous savons qu'il existe énormément de différences dans l'organisation de la journée d'un détenu et de ses droits, suivant son lieu d'incarcération, ce qui nous semble anormal. Nous concernant, nous nous arrêterons sur les points qui motivent notre courrier pour la maison d'arrêt de Corbas.

SOMMES-NOUS VRAIMENT CONSIDÉRÉS COMME DES CITOYENS À PART ENTIÈRE OU ENTIÈREMENT À PART ?

Les parloirs

De manière générale, l'accès des détenus aux parloirs n'est pas problématique, cependant quelques anomalies subsistent. Il n'est pas possible d'accéder aux parloirs depuis les cours de promenade, ce qui se faisait avant sur St Paul et dans la plupart des autres prisons. Il serait même plus pratique de le faire en terme de fluidité des mouvements, ce qui ne semble pas être compris par le personnel pénitentiaire.

Du côté des visiteurs, l'administration pénitentiaire reste impassible sur les possibles retards des familles, et ce, sans prendre en compte leur trajet, leur moyen de locomotion, raisons du retard, aucune explication est donnée ou entendue, le parloir est refusé. Le personnel pénitentiaire fait là preuve de peu de compréhension, voire d'humanisme à l'égard des familles qui, ne l'oublions pas, sont libres et méritent le respect ainsi qu'un minimum de considération.



Les rapports entre détenus et personnel pénitentiaire

Nous n'avons pas la prétention de vous apprendre qu'en prison une tension existe. Nous ne dirons pas que tous les surveillants sont de mauvaise foi, ni que tous les détenus sont de bonne foi, malheureusement le rapport de force est bien présent et, quand incident il y a, la parole du surveillant est ici comme parole d'évangile quand celle du détenu n'est guère considérée. Les exemples sont légion, quand un surveillant porte plainte, la procédure est d'une vitesse phénoménale alors que nous attendons parfois des années avant d'être jugés. Quand raison est donnée aux surveillants sachez que nous sommes systématiquement condamnés, d'abord par la commission de discipline, par le parquet et enfin par le JAP sur nos remises de peine. Il est là une situation où l'on veut que le détenu s'expose à de multiples sanctions, quand dans le cas inverse tout est mis en œuvre pour qu'aucune procédure n'ait lieu concernant les surveillants outrepassant leurs prérogatives. L'iniquité dans le traitement et le respect des lois est

flagrante entre citoyens détenus et citoyens surveillants. Sommes nous vraiment considérés comme des citoyens à part entière ou entièrement à part ?

Les cantines

Un sujet difficile à expliquer tant il nous est compliqué de le comprendre nous-mêmes. N'oublions pas que la société Eurest est à but lucratif et que donc, de fait, nous sommes ses clients. Nous

aimerions comprendre pourquoi il existe tant de différences de choix dans les cantines suivant les lieux de détention, viandes, poissons dans certaines prisons, pas du tout à Corbas. Des épices autorisées ailleurs, des interdictions à Corbas (poivre), du matériel hi-fi (chaines, consoles de jeux...) dans de nombreuses prisons sauf à Corbas, sachant que c'est la même société qui est chargée de la distribution dans presque toutes les prisons.

La tarification : les prix des produits comparés à ceux de dehors restent élevés. Ces prix correspondent à des produits d'une certaine marque, cependant il est fréquent qu'ils soient remplacés par des articles d'autres marques sans que les prix correspondent et sans même nous informer au préalable. Cela ne nous semble pas conforme aux lois encadrant le droit des consommateurs. Quand des problèmes se présentent (livraisons de produits ne correspondant pas à ceux du catalogue Eurest, ou des produits facturés mais pas livrés...) les réclamations se font via l'administration pénitentiaire qui n'a pas les compétences requises en la matière. Nous attendons donc que les autorités compétentes veuillent bien se pencher sérieusement sur toutes les anomalies plus que douteuses.



Activités/travail/école

Le travail est accessible selon certaines conditions, tous les détenus peuvent travailler à l'atelier, dans la mesure où toutes les places ne sont pas pourvues, ce qui est très rarement le cas. Pour le service général (auxiliaire, linge, cuisine et autres), certaines conditions sont requises. Les détenus en procédure criminelle n'ont pas le droit d'y accéder quand ceux condamnés suite à une procédure criminelle peuvent y accéder. Il est là une logique difficile à saisir surtout si on se rappelle le principe de présomption d'innocence. Pour l'école et les activités proposées par le SPIP, la remise à niveau est prioritaire, il n'y a qu'une seule classe de secondaire et le nombre de places est un problème récurrent. Vous comprendrez qu'il reste une importante partie de la population carcérale dépourvue de toute occupation et il est là un réel problème quand on sait ce que cela génère. Pour les détenus se trouvant dans cette situation, le temps passé en cellule devient considérable. Il est pourtant autorisé dans d'autres prisons aux détenus de se retrouver dans des salles d'activités pour des jeux (cartes,

échecs, jeux de société) mais à Corbas cela est impossible à mettre en place disposant pourtant de nombreuses salles prévues à cet effet. Serait-il d'une mauvaise volonté délibérée que de nous laisser périliter le plus longtemps possible est légal en cellule ?

Nous le pensons.

L'alternance des tours de promenade.

Les tours de promenade sont les mêmes du lundi au dimanche, 365 jours sur 365. Pourtant l'alternance s'effectue dans les autres prisons. Elles s'effectuaient dans les structures vétustes de St Paul. On ne comprend pas qu'elle cesse quand Corbas dispose de structures bien plus adaptées pour un alternance des tours de promenade. Même les mesures de sécurité voudraient qu'on bénéficie d'une alternance aléatoire. Cependant à Corbas il nous est impossible de jouir de telles mesures. Comprenez que ce rythme monocorde devient moralement éreintant. Des réclamations ont été vaines et sans réponses de la part de l'administration pénitentiaire. Le dialogue entre acteurs principaux de la vie carcérale n'est pas privilégié et nous nous efforçons d'abonder dans ce sens mais notre patience s'affaiblit et nos interrogations restent sans réponse.

Ce courrier s'adresse aux autorités compétentes et soucieuses du respect des droits des personnes incarcérées. Il s'adresse aussi au directeur qui semble plus prompt à répondre à la presse quand celle-ci publie des articles plutôt critiques sur le bon fonctionnement de la maison d'arrêt de Corbas. Nous aurions préféré qu'il s'adresse directement à nous pour qu'il prenne conscience de la réalité.

Toutes les signatures attestent et confirment notre unanimité sur les différents problèmes rapportés dans ce courrier. Nous attendons un vrai signal de votre part sur la volonté de changer dans le bon sens le fonctionnement de la maison d'arrêt de Corbas. Ce courrier à caractère revendicatif est fait dans le respect des lois et dans l'expression de nos droits les plus élémentaires. Il est aussi notre dernière alternative dans ce sens.

Suivent 348 signatures

Le texte de la pétition a été transmis par l'association renaître PJ2R.

P.-S. : En septembre, un entretien avec un membre de l'OIP revenait sur le caractère exceptionnel et massif de la première pétition de Corbas : Pétition de Corbas : « briser le silence qui pèse sur les prisons ».

Source : <http://rebelyon.info>

À la Maison d'Arrêt de La Talaudière, des détenus portent plainte contre l'Administration Pénitentiaire

Voilà deux lettres de détenus qui expliquent leur décision de porter plainte contre l'Administration Pénitentiaire (A.P.) au sujet des conditions de détention. L'A.P. est de plus en plus souvent condamnée par les tribunaux au sujet des conditions de détention (non réglementaires, ou portant atteinte à la dignité humaine) ou de procédures abusives.

Les prisonnier-e-s et leurs proches ont mille raisons de protester et de se mobiliser, mais la prison leur met une telle pression qu'ils ont peu de marge de manœuvre pour se bouger, se faire entendre, faire changer les choses et trouver un peu d'air dans la galère. Avoir recours à la justice est un moyen parmi d'autres de se mobiliser.

Cette démarche permet aux prisonnier-e-s de faire savoir ce que c'est concrètement que d'être enfermé, et de le critiquer publiquement.

Cela peut aussi permettre d'obtenir des dommages et intérêts.

Ces lettres sont aussi un appel à se mobiliser collectivement et largement face à une administration qui profite de l'individualisme et de la résignation grandissants dont nous parlent souvent les détenus, et à s'inscrire dans une histoire de luttes des prisonniers et prisonnières.

Ils ont besoin d'un soutien large à l'extérieur ! Les personnes qui souffrent aussi de l'incarcération de leurs proches, peuvent aussi se mobiliser depuis l'extérieur pour soutenir ces démarches. Pour plus d'infos et pour en discuter, vous pouvez contacter notamment l'équipe de l'émission de radio Papillon (voir page 12) qui suit cette affaire

Lettre adressée à Maître Cormier, avocat des deux prisonniers :

"Saint-Étienne,
le 5 mai 2011

Maître, Comme vous nous l'avez demandé, je vous fais parvenir aujourd'hui les renseignements que vous souhaitez pour le dépôt de plainte que je veux déposer contre l'Administration Pénitentiaire concernant les conditions dégradantes de ma détention qui porte atteinte à ma dignité. Je suis incarcéré depuis le 26 juillet 2008 et j'ai occupé successivement les cellules d'arrivants, puis les cellules 221,222, 223, 231, 131, 231, 252, 156. Mes observations concernent les points suivants :

1) L'état des douches : 4 douches sur 6 sont en état de fonctionnement et aucune ne répond aux conditions d'hygiène: présence de champignons, saleté, présence d'excréments, de nourriture etc.

2) La nourriture : Les chariots convoyant les repas sont stockés à côté des poubelles le matin de 11h à 11h30 et le soir de 16h à 18h. La nourriture refroidit pendant ce délai et les repas sont souvent froids. Les repas sont pris dans la cellule où les toilettes ne sont pas réellement isolés du reste de l'espace ce qui peut entraîner une contamination des aliments.

3) L'état des cellules du bâtiment A où j'étais détenu : infiltration d'eau par les fenêtres mal isolées, d'où présence d'humidité, de froid l'hiver et de chaleur excessive l'été, pas de séparation pour les toilettes, effritement des peintures et des murs, manque de lumière naturelle du à la présence de caillebotis sur les fenêtres (voir encadré) , manque de mobilier dans beaucoup de cellules (chaises, tables et vestiaires en nombre insuffisant)

LES CONDITIONS DE DÉTENTION NE RÉPONDENT EN AUCUN CAS AUX NORMES PRÉVUES PAR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME.

4) Conditions de détention :

. Pendant 19 mois, j'ai été détenu dans une cellule prévue pour une personne (moins de 9m2) et où nous avons du cohabiter à 2 ou 3 dans des conditions inacceptables: mobilier insuffisant, promiscuité, toilettes non séparés, pas de lit pour la troisième personne qui dormait par terre.

. En 3 ans je n'ai pu rencontrer un conseiller de probation que 2 fois malgré mes demandes réitérées, et encore, la seconde fois c'était juste pour parler de mon transfert.

5) Conditions de travail aux ateliers :

. Aucune prime de vêtement ne nous est allouée pour nos vêtements de travail alors que nous travaillons sans aucune protection, pas de chaussures de sécurité, pas de gants, pas de masques de protection.

6) Parloir :

. Les salles d'attente sont sales et il y fait très chaud en été et très froid en hiver.

. Les cabines de parloir sont trop petites pour accueillir une famille. .

Séparation par des tablettes entre la famille et le détenu.

7) Promenade et cour de sport :

. Aucun abris en cas d'intempéries (pas de pré-haut)
. Terrain de foot avec des nids de poules qui occasionne de nombreuses fractures, foulures, entorses...

8) Direction et surveillance . Mépris du détenu .

Aucune écoute dans les projets professionnel ou de réinsertion sociale. . Fouilles de nuit. Les conditions de détention ne répondent en aucun cas aux normes prévues par la cour européenne des droits de l'homme et je souhaite que vous puissiez le faire valoir devant le tribunal administratif.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement supplémentaires."

Lettre adressée à l'émission de radio « Papillon » :

« Maison d'arrêt de La Talaudière, juin 2011,

Voilà longtemps que l'on voulait écrire à **Papillon** pour expliquer pourquoi nous avons porté plainte contre la Maison d'Arrêt de La Talaudière, quelles ont été nos démarches et nos motivations. Pour cela, il faut remonter à quelques mois en arrière. Un groupe de détenus en avait marre des conditions de détention, de l'insalubrité, toujours plus de répression, etc.

Alors que nous discutons des façons dont on allait engager une lutte, les surveillants et un syndicat ont fait un communiqué de presse sur les mauvaises conditions de détention, expliquant que c'était des conditions indignes et dégradantes.

Nous avons donc décidé de déposer une plainte auprès du tribunal administratif par l'intermédiaire d'un avocat de Lyon. Pour l'instant la procédure suit son cours et nous donnerons plus d'informations sur la plainte plus tard. Revenons-en au but et le pourquoi de cette plainte, nous ne faisons pas ça pour l'argent, ni pour rendre La Talau plus humaine car elle ne le sera jamais !

Notre but est de poursuivre les luttes du passé qui bien souvent sont oubliées comme si c'était un acquis. Oui, en théorie, les prisons françaises doivent répondre à des règles en matière d'hygiène et de conditions humaines. Mais en pratique, aucune de ces règles ne sont respectées, certaines de ces règles viennent de luttes de prisonniers qu'il ne faut pas oublier.

Nous avons ici un exemple concret, au parloir de La Talau il y a toujours une séparation entre les familles et les détenus, et ce n'est sûrement pas la seule prison, alors que les séparations n'ont plus lieu d'être dans les prisons françaises. Ces séparations ont été sujets à des luttes de prisonniers, mais il ne faut pas croire que c'est un acquis! La lutte n'est pas terminée sur ces sujets car ils persistent dans certaines prisons (voir encadré). Nous n'avons aucun intérêt personnel, nous le faisons au nom de tous les détenu(e)s de La Talau et nous les incitons à nous rejoindre pour qu'à leur tour ils déposent une plainte au tribunal administratif. Aux collectifs aussi, nous leur demandons leur contribution pour faire suivre notre message etc.

En attendant que la plainte avance et que nous puissions vous donner plus d'infos, sachant que cette lettre sera diffusée sur Radio dio dans l'émission Papillon, nous en profitons pour rappeler aux détenus qu'ils peuvent prendre contact avec Papillon s'ils veulent des infos afin de nous rejoindre dans nos démarches ou même simplement contribuer à Papillon.

(...) Nous passons le bonjour aussi à tous ceux et celles qui écouteront notre message et aux ami(e)s sans qui peu de choses seraient possibles.

Nous vous réécrivons bientôt pour revenir sur le sujet de cette plainte, mais aussi pour continuer à contribuer à votre émission

Force, courage et détermination.

Nabil et Matthieu. »

Les « dispositifs de séparation » :

entre les prisonniers et leurs proches dans les cabines de parloirs sont censés être interdits depuis 1983. C'est le fruit de luttes de prisonniers qui revendiquaient des « parloirs libres ». Un décret de janvier 1983 instaure alors le « parloir sans dispositif de séparation ». Ceci dit, l'administration dispose d'une marge de manœuvre selon ce qu'elle entend par « dispositif de séparation » (grilles, murets, vitres...). De plus la direction peut décider d'imposer une séparation à certains détenus sous prétextes de sécurité. A La Talaudière, comme de nombreuses prisons datant d'avant 1983, des murets séparent toujours les prisonniers de leurs visiteurs, ce qui rend plus compliqués les contacts physiques, et pose une barrière psychologique. Il est possible de passer par-dessus, mais la tolérance des gardiens fluctue selon leur bon vouloir.

Les caillebotis :

Les caillebotis sont des grillages épais et très serrés, rajoutés aux barreaux déjà existants sur les fenêtres des cellules, officiellement pour éviter que les prisonniers ne jettent des déchets, ou ne se fassent passer des objets, par leurs fenêtres. Ils limitent surtout considérablement la vue, la lumière et l'aération à l'intérieur des cellules. Par exemple, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté écrit dans son rapport du 6 janvier 2009 qu'ils « aggravent la vie cellulaire déjà difficile ou très difficile, attisent les sentiments dépressifs ou de colère (...), accroissent les tensions supplémentaires de moyen et long terme, du fait du sentiment de contrainte et de pression qu'ils engendrent sur les détenus ». Il recommandait donc d'en limiter la pose... Tandis qu'elle se multiplie dans les prisons françaises.

Comment porter plainte contre l'A.P. ? :

Poser une plainte contre l'A.P. auprès de la police ou de la gendarmerie ne sert à peu près à rien, ils se font souvent un plaisir de mettre les plaintes à la poubelle.

Il vaut mieux contacter un avocat motivé, lui décrire ses conditions de détention dans le détail et ce qui nous semble abusif (refus de parloir, sanctions, etc.). Il saisira le Tribunal Administratif, un expert sera probablement envoyé, puis la procédure suivra son cours jusqu'à ce qu'un procès ait lieu devant le Tribunal Administratif... ça peut être long, mais ça paye !

Textes et explications proposés par l'émission Papillon

SUICIDE d'un père de famille roumain au centre de rétention de Nîmes le 13 août 2011

Marius, Roumain âgé de 45 ans, père de deux enfants s'est pendu au CRA de Nîmes. Il avait quitté son pays après y avoir vendu tous ses biens et travaillait en France depuis plusieurs années, persuadé d'être protégé par sa citoyenneté européenne.

Cet acte de désespoir, nous le lisons comme un nouvel aveu de l'échec des politiques d'enfermement.

Grèves de la faim, gestes d'automutilation quotidiens, départs de feux ou véritables incendies, comme ce fut le cas au CRA de Vincennes le 22 juin 2008 et tout récemment au CRA de Lyon ... les gestes de désespoir et de révolte se multiplient dans ces prisons qui ne disent pas leur nom, où sont enfermées des personnes coupables du seul délit de n'avoir pas les papiers réglementaires pour circuler et vivre en France, personnes qui selon le langage hypocrite de nos gouvernants "n'ont pas vocation à rester en France", recalés de toutes les procédures: asile au quota, regroupement familial réservé aux nantis, mariage forcément "blanc", études et soins qu'on est prié d'aller suivre ailleurs ... toutes et tous victimes d'une réglementation de plus en plus restrictive et tatillonne qui fabrique à la chaîne les dits "sans papiers" d'aujourd'hui.

LES GESTES DE DÉSESPOIR ET DE RÉVOLTE SE MULTIPLIENT DANS CES PRISONS QUI NE DISENT PAS LEUR NOM

Petit retour en arrière.

En 1981 le 1er centre de rétention, découvert en 1978 dans le vieux port de Marseille, sort de la clandestinité. Il y en a 25 aujourd'hui, auxquels il faut ajouter d'innombrables locaux de "rétention" pas toujours connus, une vingtaine d'espaces dits "zones d'attente" affectés à un premier "tri" des "indésirables", des camps aux frontières de l'Europe et dans les pays considérés comme points de passage stratégique des personnes en quête de pays d'accueil. Jusqu'à ces dernières années, on n'osa pas y enfermer des enfants ! C'est chose faite aujourd'hui au mépris des règles de droit élémentaires.

Pourtant, priver quelqu'un de sa liberté d'aller et venir est une décision grave, qui, selon les principes de droit commun, ne peut être prise qu'à la suite d'une ordonnance de justice, exception faite du court délai de garde à vue également strictement réglementé. "Nul ne peut être arbitrairement détenu" rappelle l'article 66 de la Constitution de la République française. Ces lieux d'enfermement violent donc ces principes fondamentaux et la France a dû, pour détourner la Constitution, inventer le terme RETENTION.

L'euphémisme a permis de rendre possible l'inacceptable. Ces personnes ne sont pas "détenues" mais "retenues". Nuance ! Nuance qui accrédite l'inacceptable, qui accrédite la honte.

Partout en Europe, dans des casernes, des baraques préfabriqués, des dépendances de gare, de ports et d'aéroports, sont improvisées des prisons spéciales pour

étrangers, enfermés pour des durées de plus en plus longues (en France on est passé, au fil des réglementations échafaudées, de 7 jours à 12 jours, puis à 32 jours, 45 jours aujourd'hui). Ces personnes y sont généralement privées de liberté et des possibilités d'exercer correctement leurs droits légitimes à une défense qui ne soit pas un simulacre de défense.



Ce sont aussi le plus souvent des personnes venues de pays où se conjuguent les dictatures et la misère des peuples, soutenues, encouragées, voire directement suscitées par les gouvernements occidentaux et les politiques financières mondiales pour de sordides intérêts commerciaux ou financiers.

Les accords européens, Schengen, Dublin 1, Dublin 2 ... les textes et directives multiples ont transformé l'Europe en forteresse imprenable.

Inutile de revenir sur les désastres humains engendrés par ces politiques dont les médias nous renvoient régulièrement des images effarantes, devenues elles aussi produits de consommation, banalisées comme la plupart des violations des droits humains.

L'enfermement que nous dénonçons est en train de s'étendre à d'autres catégories sociales, sous forme de lieux de relégation, de mise à l'écart de personnes ou de populations devenues "indésirables": "centres fermés" pour jeunes délinquants (il y en a un juste derrière le centre de rétention, même si à deux pas d'ici un panneau affiche « A Nîmes on aime les enfants » !!!), hôpitaux psychiatriques, mouvoirs des hôpitaux pour personnes devenues inutiles, espaces de toutes sortes où l'on voudrait enfermer les personnes qui contestent l'ordre - injuste - établi et même celles et ceux que l'on affuble aujourd'hui du vocable de "délinquants de la solidarité", comme si la solidarité n'était pas un devoir que l'on revendique et que l'on enseigne encore - jusqu'à quand ? - dans nos écoles ... !

Mais l'empilement de tous ces dispositifs répressifs n'éteindra pas les cris de désespoir et de révolte, car ils sont la réponse légitime aux politiques sécuritaires de chasse aux étrangers et autres indésirables.

Cette "désolation" pour reprendre le terme d'Hannah ARENDT, la police française en a marqué à coup de hache, les portes de l'Eglise Saint-Bernard un certain 23 août 1996, il y aura 15 ans demain. Des "sans papiers" y poursuivaient une lutte courageuse engagée un mois plus tôt à St Ambroise.

Cette date, commémorée chaque année et samedi prochain à Paris, nous l'avons inscrite dans l'histoire de France, à l'opposé des grandes conquêtes humaines dont la France se targue partout dans le monde, tant y furent piétinées ce jour-là la liberté, l'égalité et la fraternité.

Que ce rassemblement soit aussi l'occasion de rendre hommage à cette longue lutte des sans papiers qui de Bruxelles à Lille, de Marseille à Paris, de Paris à Nice au moment de la plus longue occupation de sans papiers en lutte, celle de Baudelique l'an dernier à Paris, n'ont cessé de poursuivre leur combat pour la DIGNITE, sans oublier les multiples grèves et occupations pour le droit au travail. Hommage aussi aux associations et collectifs du Sud qui prolongent ces luttes en accueillant les personnes expulsées par des manifestations à leur arrivée à Bamako, à Dakar ou à Yaoundé. Elles jettent, ce faisant, les passerelles d'un autre "co-développement" Nord-Sud, dont les acteurs sont principalement celles et ceux qui luttent ici et là-bas.

L'ÈRE DES CAMPS N'EST MALHEUREUSEMENT PAS RÉVOLUE

Nous qui sommes rassemblés aujourd'hui autour de ce centre de rétention de Nîmes, nous ne sommes pas encore "DEDANS". Nous ne sommes pas encore tout à fait, à quelques exceptions près, de la multitude de celles et de ceux que nos sociétés jugent "indésirables".

Mais prenons garde.

La "bête immonde" couve toujours. Nous crions au scandale quand elle réapparaît dans les purifications de l'ex-Yougoslavie ou du Rwanda. Mais nous avons du mal à avouer que, chez nous, à nos portes, elle couve encore dans les ravages de l'économie capitaliste mondialisée qui impose la mise à l'écart, la relégation de catégories sociales entières, d'un nombre croissant de personnes assignées à la pauvreté.

La "bête immonde" se nourrit aussi de nos peurs et de nos divisions.

Cet appel doit être aussi un appel à resserrer les rangs. A l'heure où les pays européens, qui ont déjà porté à 18 mois la durée d'enfermement des étrangers dits "illégaux", savent coordonner leurs politiques répressives il y a URGENCE.

La "bête immonde" est vorace et gloutonne. Ne lui concédons pas un pouce de nos libertés. L'ère des camps n'est



malheureusement pas révolue et elle ne le sera pas tant que subsistera la gestion des "flux" et des "stocks" humains par des appareils bureaucratiques, tant que n'aura pas émergé une autre façon de concevoir l'espace politique et les rapports sociaux.

Que ce rassemblement soit donc, pour la Coordination Régionale Rhône-Alpes de Soutien aux "sans papiers", l'occasion:

- d'exprimer notre solidarité avec la famille de ce père de famille qui laisse 2 enfants orphelins et

- d'exiger que toute la lumière soit faite sur les circonstances de son suicide.

Qu'il soit également l'occasion de rappeler notre revendication de fermeture de tous les lieux d'enfermement.

NON À L'EUROPE BARBELÉE, NON AUX CAMPS !

Pour la FASTI et la Coordination régionale Rhône-Alpes de soutien aux sans papiers

Odile Schwertz-Favrat
Nîmes le 22 août 2011

*Ce texte est tiré d'un tract distribué lors du rassemblement du lundi 22 Aout 2011, devant le centre de rétention de Nîmes.
FASTI et la Coordination Régionale Rhône-Alpes de Soutiens aux Sans papiers*

À Varcès comme à Nanterre, la prison tue... qu'elle crève !

Mardi 4 octobre, 9 personnes sont interpellées puis présentées au parquet d'Annecy.

5 d'entre eux sont ensuite incarcérés dont au moins une personne à la prison de Varcès le vendredi 7.

Samedi 8 octobre, il est trouvé mort en cellule, « un drap autour du cou ».

Les informations données par la presse officielle (*le dauphiné libéré du 09/10/2011*) sont que la personne est « issue de la communauté des gens du voyage », qu'il a « 51 ans » et évidemment ils « privilégient la thèse du suicide ».

Ce n'est pas surprenant parce que la thèse du suicide est la réponse systématique de l'administration pénitentiaire.

Pourtant c'est quand même étrange...

En arrivant en prison, la personne est tout d'abord enfermée au « quartier des arrivants », dans une cellule qui est généralement individuelle, et où on lui prend toutes ses affaires. C'est pourquoi les journalistes précisent dans l'article que la personne s'est pendue avec un drap, parce que pour maintenir la théorie du suicide, il n'est pas crédible que la mort soit survenue dans d'autres conditions.

une personne meurt tous les trois jours en prison.

Parfois l'arrivée en prison peut être un choc tellement traumatisant, qu'il arrive que des personnes se suicident dans ces premiers moments, parce que l'enfermement et les perspectives que cela laisse présager peuvent paraître insurmontables. Dans ce cas, c'est la prison qui conduit à la mort, c'est pourquoi quand on parle de suicides en prison, il est important préciser qu'ils sont à minima 7 fois plus nombreux qu'à l'extérieur, et qu'une personne meurt tous les trois jours en prison.

Parfois aussi, la prison apparaît comme un passage plus ou moins envisageable, voir fréquent. Quand on se trouve pris à la gorge par la misère, quand on utilise la débrouille au quotidien pour « s'en sortir », quand on choisit sciemment, pour diverses raisons, de ne pas suivre les limites tracées par les lois... et on peut se sentir plus ou moins prêt à affronter l'enfermement à certains moments de sa vie.

C'est pourquoi la thèse du suicide paraît parfois louche. Plus particulièrement dans ces conditions, quand la personne n'est pas arrivée depuis 24 heures, n'a eu le temps de rien. Si c'est un suicide, il vient allonger la liste de ceux que la presse a relayés.

L'année dernière à Varcès justement, au moins une personne en janvier, et une autre en juillet.

Et pendant l'été, trois suicides à Corbas (Lyon) et un à la Talaudière (St Etienne).

Même si la personne effectue elle-même le geste de se tuer, c'est la prison, la société qui réclame la prison et la justifie, qui sont responsables de ces morts.

Mais on utilise le conditionnel, parce que l'administration pénitentiaire et la justice parlent aussi de suicide pour maquiller les meurtres commis par ceux

qui travaillent pour elles, matons et flics.

A Bourg en Bresse le meurtre de Majhoub Gmili le mardi 11 octobre. Une quinzaine de gendarmes et policiers du GIPN sont arrivés à son domicile pour l'interpeller. Un membre de la famille déclare à la presse qu'il a le sentiment que Majhoub a été tué dans l'appartement et jeté par la fenêtre. La police dit évidemment qu'ils n'y sont pour rien, et qu'il a sauté tout seul par la fenêtre du deuxième étage. Même si c'était le cas, c'est quand même bien la police qui l'a tué. On ne saute pas de son plein gré du deuxième étage, mais parce qu'on sait que ce qui nous attend si on ne le fait pas est pire !

Dans la nuit, des patrouilles de police supplémentaires avaient été dépêchées dans le quartier, supposant qu'une colère évidente pouvait s'y exprimer, comme une réponse à cette mort.

À la maison d'arrêt de Nanterre, le meurtre de Jamal GHERMAOUI, le vendredi 7 octobre, après avoir passé plusieurs jours dans le coma. Il se serait soit disant tapé la tête contre les murs du mitard, c'est ce qui expliquerait les nombreux hématomes sur son corps. Ces mensonges sont trop gros, et malheureusement trop habituels. Lundi 10 octobre, 200 personnes se sont rassemblées devant la prison de Nanterre pour dire leur colère et leur détermination à ne pas laisser cette mort sans suite.

Pour revenir à Varcès, c'est à la fin de l'année 2009 Mourad Maamar qui est mort dans des conditions extrêmement suspectes. Placé en détention provisoire le mardi, il est décédé plusieurs heures après le 23 décembre.

Il aurait mis le feu à sa cellule. Pourtant, l'administration pénitentiaire retire aux nouveaux arrivants leurs effets personnels, bien évidemment leurs briquets aussi.

L'administration pénitentiaire parle là encore de suicide... qui croient-ils berner avec de tels mensonges ? Le corps de Mourad Maamar portait de nombreuses traces de coups. Le 6 janvier 2010 avait lieu un rassemblement devant la préfecture pour demander des comptes sur cette mort. La famille a tout d'abord porté plainte contre X pour mettre en lumière les circonstances de sa mort, mais la justice a déclaré que la plainte était irrecevable. Il a fallu un appel de cette décision, rendu le 17 février, pour qu'une enquête soit ouverte, qui est encore en cours actuellement.

finissons-en avec toutes prisons.

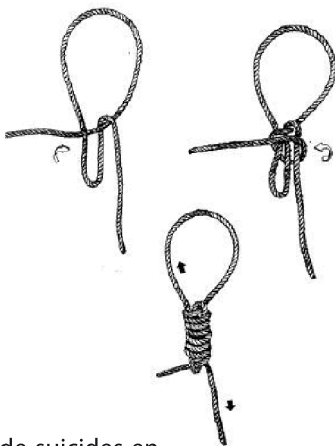
Quand on vu quelques procès, quand on a entendu les rendus des affaires où sont mis en cause les matons, les flics, les politiciens, on peut avoir une petite idée de l'issue de cette plainte.

La justice semble être faite avant tout pour préserver le pouvoir et l'ordre... quelques condamnations exceptionnelles et médiatisées viennent donner une illusion d'impartialité, mais nous savons quelle est la réalité. Parce que cela est omniprésent, il est difficile de gober tout simplement que la personne qui a perdu la vie dans la prison de Varcès samedi 8 octobre s'est suicidée.

Cela arrivera à nouveau, tant que la prison existera. Tant qu'il y aura des flics, juges, matons, et contrôleurs divers pour imposer leurs lois et enfermer ceux qui ne s'y conforment pas. Et si l'on n'y mourrait pas, la prison resterait insupportable ; finissons-en avec toutes prisons.

Puisque la prison existe pour cultiver la peur et la résignation, opposons lui colère, solidarité et détermination !

Texte proposé par l'émission "les murs ont des oreilles"
Source : Indymédia Grenoble



A L'OMBRE RIEN NE CHANGE !

Faites la lumière en détention !

Nous appelons tout le monde à venir rejoindre la manifestation du 8 décembre 2011, pour dire stop à la destruction des détenus(es) et des familles.

Que les prisons soient neuves ou vieilles le constat est le même, la PRISON TUE et DETRUIT !

Cette année 2011 aura été une fois de plus une année noire puisqu'une centaine de détenus(es) sont décédés par suicide ou morts suspects.



La maison d'arrêt de Lyon-Corbas comptabilise à elle seule 8 suicides et trois morts suspects ! Un établissement moderne conçu apparemment pour être l'enfer de l'enfermement, et la « number one » dans la destruction des personnes !

Nous dénonçons, aussi bien sur Corbas que dans toutes les taules de France, l'inhumanité qui règne derrière les murs de la pénitencier, les exactions punitives d'une politique du bâton et de la carotte et tous les traitements indignes qu'on dénonce plus ouvertement quand ils sont appliqués aux animaux.

**il n'est pas question de
demander des « aménagements »,
des « rafistolages », de la propreté,
mais de dire :
NON À L'ENFERMEMENT,
NON À LA PRISON !!!**

Si la violence existe en détention c'est aussi parce que la pénitencier prend un certain plaisir à mettre tout

en place pour que les personnes emprisonnées soient poussées à dépasser les limites. Le fait de ne pas pouvoir se soigner, de ne pas se rendre à divers ateliers, ne pas recevoir, ou que partiellement, les colis cantines, d'être privé de visite car les proches n'ont pas pu rentrer (exemple à cause des portiques) ou parce qu'ils sont arrivés 1 minute en retard, le fait que strictement rien ne fonctionne, soit à cause d'une très mauvaise organisation ou, et nous osons le dire haut et fort, parce que certains employés de l'administration pénitentiaire s'octroient le droit d'aller ou pas, chercher les personnes qui sont attendues à l'atelier, chez le médecin, ou au parloir, et toutes les petites mesquineries jamais sanctionnées organisées par certains surveillants qui outrepassent leur fonction.

Nous constatons un net retour en arrière, et pour stopper cette schizophrénie française de l'enfermement à outrance, il n'est pas question de demander des « aménagements », des « rafistolages », de la propreté, mais de dire : Non à l'enfermement, non à la prison !!!

Il n'est plus acceptable de continuer à se laisser berner par des politiques sécuritaires de gauche comme de droite qui n'ont plus d'autres choix que de construire de nouvelles prisons puisqu'ils sont incapables de reconnaître et combattre la pauvreté grandissante en laissant agir des banques qui nous plongent dans l'enfer de la faim sans rendre aucun compte de leurs ravages !

L'attitude de l'administration pénitentiaire révèle une intention bien consciente de l'état répressif qui est de maintenir une extrême violence entre ses forces de l'ordre et sa population, particulièrement dans les quartiers populaires, diviser, pour mieux asseoir son pouvoir.

Cessons de bêler, nous ne sommes pas des moutons, redressons la tête et battons-nous comme le faisaient les anciens. La construction des taules n'est pas une solution, mais la fuite en avant d'un aveugle courant vers un précipice !

Il faut prendre conscience que l'enfermement est une véritable torture et, de ce fait, nous ne pouvons pas demander aux personnes de bien se conduire si notre société elle-même est animée par le sadisme !

« Quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir qu'elle est destinée, comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. »

Albert Camus.

Texte Proposé par "Faites la Lumière en Détention"

IL N'Y A PAS D'ENFERMEMENT À VISAGE HUMAIN.

Les morts de la Maison d'Arrêt de Corbas reflètent de manière la plus brutale l'impasse de l'enfermement. L'escalade pénale de ces dernières années n'a fait qu'aggraver les choses, la politique répressive n'a fait qu'augmenter la violence carcérale en parallèle à une surpopulation pénitentiaire constante. C'est pourquoi la Maison d'Arrêt de Corbas reste une zone de non-droit. Des surveillants qui restent sourds aux demandes de protection d'un prisonnier, les révoltes durement réprimées et toujours étouffées, les familles traitées comme du bétail sont autant d'exemples qui nous font dire que la direction de Corbas à tout intérêt à maintenir opaques les informations qui sortent de cette prison. Il n'y a pas d'enfermement à visage humain.

LA MAISON D'ARRÊT DE CORBAS RESTE UNE ZONE DE NON-DROIT

Nous dénonçons les méthodes de l'Administration Pénitentiaire, véritable Etat dans l'Etat, et sert d'outil politique à un gouvernement ultra-sécuritaire. Les correspondances censurées, le courrier bloqué, les parloirs qui sautent pour 1 minute de retard ou une boucle de ceinture qui bip au portique culpabilise et humilie les proches des détenu.es. Les menaces s'adressant aux prisonniers et aux proches, les fouilles qui sont illégales sont autant de zèle pratiqué par les matons, quand ceux-ci ne s'adonnent pas à un tabassage "réglementaire" pour des histoires bien trop floues de "légitime défense". Les morts "suspectes" de Farid Lamouchi ne font que renforcer notre rejet du monde carcéral, de ses mensonges, de son pouvoir de vie ou de mort sur des personnes respectables.

Quand au rôle des syndicats de la pénitentiaire leur seul mot d'ordre est celui de réprimer toujours plus, de quémander des moyens de contrainte toujours plus perfide et déshumanisant - comme le dernier dispositif "d'expertise psychiatrique" pour les aménagements de peine - et ceci afin de gérer le "flux de population carcérale". Les brigades sauvages des ERIS constituant, pour l'instant, le summum de la férocité des dispositifs d'Etat, régulièrement épinglées par le Commissariat Européen au Droit de l'Homme et à Corbas entre autre.

Pour toute une classe paupérisée, l'incarcération constitue aujourd'hui la prise en charge républicaine normale pour ceux qui ne veulent pas rester pauvre sans rien dire. Les sursis ahurissants prononcés dans les tribunaux qui tombent à la première remarque, le cumul des peines, une réinsertion quasi-inexistante - dans un système qui de toute manière génère mécaniquement de la précarité - sont le quotidien des taulard.es, et donc des classes populaires.



La disparition d'une frontière entre ces 2 catégories de population est ordonnée par les dernières pluies de réformes sécuritaires de ces dernières années, les pauvres constituent aujourd'hui une sorte de "réserve" que l'Etat stigmatise et exclut à sa convenance, selon les stratégies du pouvoir en instance.

ON A SUPPRIMÉ LA GUILLOTINE, PAS LA PEINE DE MORT.

Bien sûr la peine de mort n'a pas été abolie en France, 7 morts à Corbas cette année, prison "moderne et modèle" paraît-il. La taule est inhumaine et violente, ce ne sont pas seulement des "lieux de privation de liberté". A l'intérieur des murs de la prison, tout ce qui fait société éclate, et certain.es sont finalement assassiné.es par celle-ci. On a supprimé la guillotine, pas la peine de mort.

Les pétitions des prisonnier.es de Corbas sont un acte de courage, signer de telles revendications lorsque l'on est détenu.es, c'est s'exposer à des représailles de l'Administration Pénitentiaire ou des juges. Nous soutenons les prisonnier.es dans leurs luttes pour leurs droits, par nos modestes moyens nous essaierons de faire connaître leurs revendications à ceux qui sont à l'extérieur. Par ce rassemblement nous manifestons notre solidarité avec celles et ceux qui se battent contre l'enfermement et son monde.

Les taulard.es nous montrent le chemin ! Pierre par pierre, murs par murs, détruisons les prisons !

L'Atelier d'écriture. Décembre 2011.

L'ARPPI, c'est quoi ?

Petite explication de l'Association pour le Respect des Proches de Personnes Incarcérées

L'ARPPI, l'association pour le respect des proches de personnes incarcérées a publié une charte. Claude-Charles Catherine, la présidente de l'association qui est à l'origine de ce règlement, explique par ce texte que les proches de détenus refusent désormais le manque de respect à leur égard.

Il est déjà difficile d'avoir un proche en prison, or beaucoup d'entre eux constatent qu'à cause de leurs affinités avec des personnes incarcérées, ils sont à leur tour traités comme des coupables. Exclusion, méchanceté des personnels pénitenciers, fouilles, humiliation... cette association se bat pour faire respecter les droits des proches de détenus.



La charte de l'A.R.P.P.I

1) Je refuse définitivement que l'on me traite comme du bétail lorsque je me rends au parloir d'une prison et d'être considéré comme un rebut de la société, simplement parce que j'aime ou soutiens un disqualifié social.

2) Je refuse que ma dignité soit bafouée, d'être jugée, humiliée et l'accepter comme une fatalité insurmontable parce que je suis proche d'une personne détenue.

3) Je refuse que l'on mesure ma valeur et que l'on m'exclue du système en fonction du délit ou du crime dont est accusé mon proche et m'engage à mon tour, à ne pas juger les autres sur ces critères.

4) Je refuse catégoriquement et en toute objectivité, de nier la réalité des choses, de fermer les yeux ou de m'en faire complice, à chaque fois que cela s'impose face à une situation jugée inacceptable, de la dénoncer sans céder au chantage carcéral pouvant s'exercer sur les transferts, les remises de peines, les permissions de sorties, la libération conditionnelle ou l'UVF par exemple.

5) J'accepte avec cette charte de mettre en œuvre les ressources de l'amitié, de la fraternité, de l'amour et de la responsabilité partagée pour réfléchir, concevoir, oser et tisser des liens afin de faire valoir mes droits, ma dignité et me faire respecter en tant que personne et proche de détenu(e).

* PS catherine charles est décédée cette année. Son fils Cyril kidher a été élu président de l'ARPPI

Notre association est née à l'initiative de quelques proches de personnes détenues.

Nous en avons assez des humiliations quotidiennes de l'administration pénitentiaire lors des parloirs, lors des prises de rendez-vous, des attentes interminables au téléphone qu'elle nous impose, des menaces, des parloirs insalubres, des insultes, des brimades en tout genre, mais aussi du système judiciaire qui n'est qu'une machine à broyer.

Nous en avons aussi assez d'un système qui nous isole les uns des autres, nous cloisonne, nous dissocie et surtout nous désolidarise.

Nous avons décidé de faire respecter nos droits, notre dignité en nous soutenant moralement et juridiquement, mais aussi en luttant tous ensemble contre l'offensive sécuritaire : transferts abusifs, omerta carcérale, condamnation de familles entières, rétention de sûreté, allongement des peines, difficultés d'obtenir des permissions de sorties ou des libérations conditionnelles, etc. Les regroupements, les associations, la camaraderie, sur les terres de la solidarité pourraient voir fleurir des révoltes devant toutes les prisons de France et les libertés germer, pousser sur le terreau de la fraternité.

Pour cela, refusons la fatalité carcérale !

CE 12 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ ET SOUTENU PAR :

Les murs ont des oreilles

le 3ème mercredi de chaque mois de 19h à 20h, sur Radio Kaléidoscope, 97 FM, à Grenoble

L'émission a pour objectif d'être un moyen de lutter contre tous les enfermements

Radio Kaléidoscope, BP422, 38018 Grenoble
lesmurs@riseup.net

L'émission papillon

le 1er dimanche de chaque mois de 17h 30 à 19h en direct, sur Radio DIO, 89.5 FM, à Saint Étienne (écoutable depuis la MA de la Talaudière)
Redifusion à Lyon sur Radio Canut 102.2 FM, à 20h, les 3ème mardi de chaque mois (écoutable depuis la MA de Corbas)

L'émission Papillon a pour but de partager des points de vue et infos sur la taule et les enfermements, de donner la parole aux détenu-e-s et à leurs proches, notamment ceux et celles qui luttent...

emissionpapillon@riseup.net
émission papillon chez CSA La Gueule Noire
16 rue du Mont
42000 St-Etienne

CNT - AIT Syndicat interco de l'Isère

Nous nous joignons à l'appel de différentes associations de familles de prisonnières et prisonniers à manifester le 8 décembre devant la MA de Corbas.

Car comme disait les prisonniers de la MA du Mans le 10 juin 2011: « C'est un message à tou-te-s les taulards potentiels, à tous nos proches, à tous les exclus, les grévistes, les défaillants, les sans papiers, sans grade et sans -frontières!

La prison est un outil de gestion des chômeurs, cet outil de gestion de la peur, cette confiscation de vos liens par la police, de votre responsabilité par la justice. Ce laboratoire de surveillance et du contrôle. Elle est le verrou qui vous enferme par sa menace Or, ce verrou, si incassable dans votre situation, il vous est vulnérable, Brisez le ! Faites le sauter »

Contre tous les enfermements jeudi 8 Décembre à 19h devant la MA de Corbas contre les: C.R.A, UHSA, EPM, CEF, MA Et surtout en solidarité aux prisonnières et prisonniers en lutte

Faites La Lumière En Detention

"Quand la vérité n'est pas libre, la liberté n'est pas vraie"

L'association a pour objet de soutenir les familles et les proches de détenus.ues dans leur droits fondamentaux ainsi que d'informer l'opinion publique et les pouvoirs politiques sur la situation de détention et des décès.

C/O : C.C.O.,
39, rue Georges Courteline
69100 Villeurbanne
E-mail:lumieredetention@gmail.com

Association TÉMOINS

Rassembler les faits de violences policières, les rendre publics sous diverses formes pour les dénoncer, apporter une aide diversifiée aux victimes de ces violences, agir pour susciter un mouvement d'opinion, dans la population comme auprès des professionnels, qui exige la fin de l'impunité et l'application du droit aux forces de police.

Association Témoins
CCO, 39 rue Courteline,
69100 Villeurbanne

L'atelier d'écriture.

L'atelier d'écriture s'est formé autour de l'idée d'aider en particulier les prisonnier.es. qui ne reçoivent aucune correspondance, ni soutien de l'extérieur. Si le suivi d'une correspondance avec les détenu.es constitue la base de notre soutien, il nous semble aussi important de faire le lien avec les proches et de relayer les informations qui nous viennent des prisonnier.es. Mauvais traitements, conditions de détention inacceptables, manque de soins, pétitions venant des détenu.es... Autant de situations qu'ils nous faut transmettre à l'extérieur malgré la censure de l'administration pénitentiaire.

Nous avons la volonté de nous organiser par nous même, en dehors des logiques institutionnelles et partisans. Ainsi toutes les décisions du collectif, qu'elles parviennent des détenu.es, de leur proches ou de celles et ceux qui gravitent autour de l'atelier d'écriture, seront prises avec l'accord de tout le monde. L'enfermement devient malheureusement le mode de conduite de notre société, dans la mesure de nos moyens, nous exprimons à travers l'atelier d'écriture, notre solidarité politique avec les prisonniers.

L'Atelier d'écriture,
93 rue Montesquieu,
69007, Lyon
atelierdecriture@riseup.net

FASTI

Féministe, anticapitaliste, et tiers mondiste, la Fédération qui tire sa légitimité du travail de terrain des militants et bénévoles des Associations de Solidarité avec les Travailleur-euse-s Immigré-e-s, se bat pour le droit des personnes migrantes depuis près de cinquante ans.

B.P. 818
26 008 VALENCE CEDEX
Tel: 04 75 43 58 80

ARPMI

Association pour le respect des proches des personnes incarcéré-e-s

1, rue des Erables
94410 Saint Maurice

ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX SANS PAPIERS ET AUX SANS DROITS

10 avenue de l'école normale
26000 valence